

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2018

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : V. Roux

Absents excusés : M-T. Clavel, T. Laroze, T. Constanty

Pouvoirs de M-T. Clavel à B. Lacoste et de T. Constanty à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 08 juin 2018.

DSP pour la commercialisation des séjours des chalets du camping « La Rivière » 2018/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la délégation de service public pour la commercialisation des séjours des chalets du camping « La Rivière » à la société REVEA pour une durée de 3 ans et une redevance forfaitaire annuelle correspondant à 77% des tarifs publics de l'année en cours (taux de rémunération de REVEA = 23 %) ; autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Tarifs des chalets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la grille tarifaire REVEA pour la saison 2019 ;
- Fixe un tarif spécial pour les séminaires à 20 € par nuit et par personne ;
- Fixe les tarifs de location hors saison des chalets du camping « La Rivière », du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019, comme suit :

Prix de location des chalets « 2/4 personnes » TTC

100,00 € le week-end, 200,00 € la semaine, 400,00 € le mois, 25,00 € la nuit supplémentaire.

Prix de location des chalets « 4/6 personnes » TTC

105,00 € le week-end, 210,00 € la semaine, 450,00 € le mois, 28,00 € la nuit supplémentaire.

Prix de location des chalets « 6/8 personnes » TTC

110,00 € le week-end, 220,00 € la semaine, 500 € le mois, 31,00 € la nuit supplémentaire.

Ajustements budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 au budget principal « commune », ainsi que la décision modificative n° 3 au budget annexe « camping ».

Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 87,50 €.

Commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la liste des conseillers municipaux appelés à siéger à la commission de contrôle des listes électorales en vue de leur désignation par le Préfet comme suit : B. Lacoste, M-T. Clavel, J. Fantou, D. Canou et M. Reliat.

Mutualisation avec la CABB d'un Délégué à la Protection des Données

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 08 juin 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de la nécessité de se conformer au règlement européen sur la protection des données personnelles et approuvé le principe d'une mutualisation de la démarche avec les services de la CABB. Il indique que cette mutualisation prendra la forme d'une mise à disposition par l'Agglo de Brive de son Délégué à la Protection des Données pour un montant annuel de 45 € par poste informatique et nécessite la signature d'une convention de prestation de service. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la CABB comme étant le DPD de la commune et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération et plus particulièrement la convention de prestation de service à intervenir.

Rétrocessions de voiries

Considérant que la commission des travaux s'est réunie le 1^{er} septembre 2018 et a constaté la conformité de la voirie du lotissement Fronty et des aires de retournement Alfaut - sous réserve, pour ces dernières du règlement par l'indivision Alfaut auprès de la commune des frais de goudronnage -, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la rétrocession de la voirie du lotissement Fronty et des aires de retournement du chemin Alfaut - assortie de la réserve susvisée -, ainsi que leur intégration au domaine public communal.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (31.57/35^e) au 01/11/2018 et la suppression corrélative d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à TNC (31.57/35^e) ; prend acte de la désignation d'un collège de référents déontologues-laïcité par le Centre de Gestion pour conseiller les agents territoriaux des collectivités affiliées au CDG.

Questions diverses

Accueil de personnes migrantes

M. le Maire informe le Conseil de l'accueil de deux familles de personnes migrantes dans les logements HLM de la rue du Foyer et de la rue du Tour de Ville.

Courriers du Président du Conseil Départemental de la Corrèze

M. le Maire donne lecture des courriers que le Président du Conseil Départemental de la Corrèze a adressés à Mesdames M. Reliat et M. Vier concernant l'état de la chaussée de la RD 133 entre Saint Viance et le rond-point de Donzenac. Le Président indique que des travaux d'enduits partiels ont déjà été réalisés en 2016 et que la reprise des zones ponctuelles déformées sera proposée à la programmation de travaux de voirie 2019, dans l'attente de travaux de réfection généralisés.

Travaux du clocher

M. le Maire informe le Conseil de l'obtention d'une subvention régionale d'un montant de 60 000 € pour la première tranche des travaux du clocher, ainsi que d'un don d'un montant de 100 € du chanteur Gérard Beaussonie qui s'est produit à Donzenac le 04 août dernier.

Résultats provisoires du camping

M. le Maire fait part au Conseil des résultats provisoires du camping. Les recettes sont en baisse. Il précise toutefois que 2017 a été une année particulièrement favorable avec l'ISDE France 2017, la plus grande compétition de motos tout-terrain au monde qui s'était déroulée à Brive du 28 août au 02 septembre 2017 et qui avait occasionné une forte fréquentation des chalets et du camping.

Bilan des animations

M. le Maire fait le point sur les animations qui ont eu lieu cet été à Donzenac.

Puis, il informe le Conseil que la réglementation en matière d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur la voie publique a évolué. La circulaire de la Sous-Préfecture relative à cette nouvelle réglementation a été transmise à l'ensemble des dirigeants associatifs de la commune. Il précise par ailleurs que, pour toutes les manifestations, la commune souhaite dorénavant que les dossiers lui parviennent un mois à l'avance avec la liste complète des bénévoles. Un nombre trop faible de bénévoles ne permettra pas de réserver une suite favorable à la demande. Pour instruire les dossiers, le secrétariat de mairie doit les adresser à différents services (gendarmerie, SDIS, etc...), recueillir leurs avis et prescriptions pour les consigner dans l'arrêté d'autorisation de la manifestation. Toute demande tardive ne pourra donc être autorisée. D'autre part, les restrictions budgétaires, les baisses d'effectifs et les impératifs de sécurité nécessitent que les services municipaux anticipent davantage leurs missions. Les manifestations des associations doivent impérativement être structurées en termes de fréquence, avec un nombre cohérent de personnes.

Opération « World Cleanup Day »

M. le Maire informe le Conseil de la participation de la commune à l'opération « World Cleanup Day, nettoignons la planète en un jour » le 15 septembre prochain. Il s'agit de la plus vaste opération de ramassage de déchets dans la nature au monde, synchronisant 150 pays et réunissant 5 % de la population de chaque pays le même jour.

Remerciements

M. le Maire fait part des divers remerciements reçus en Mairie : l'Amicale des Mécaniques Anciennes pour la mise à disposition de la place Principaud ; l'EHPAD de Vigeois pour le prêt de 2 barnums ; le Comité des Fêtes d'Orgnac-sur-Vézère pour le prêt du podium ; la Directrice de la crèche de Donzenac pour le prêt de 2 mini-bus, ainsi que la mise à disposition du gymnase et du sous-bois ; de Mlle M. Passier pour son stage de formation BAFA à l'ALSH ; de l'Ecole du Mont-Gargan pour le soutien apporté par la commune lors de la 53^{ème} édition du Festival du Mont-Gargan.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux effectués au groupe scolaire pour la rentrée 2018/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Donzenac, le 07 septembre 2018

Vu le Secrétaire de séance
V. Roux

Vu le Maire

Vu les Conseillers Municipaux